

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal de la Corporation de la ville de Hawkesbury tiendra une réunion publique le **lundi 25 février 2019 à 18h30** à l'Hôtel de ville, 600, rue Higginson afin de considérer une proposition d'amendement au Règlement de zonage N° 20-2018, sous l'article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, Chap. P.13.

L'objectif de la demande est de permettre l'utilisation du poste d'essence en tant qu'utilisation accessoire au nouveau dépanneur proposé. Essentiellement, l'objectif de la modification est de convertir le bâtiment existant en un dépanneur et de reconnaître l'utilisation actuelle du poste d'essence. La demande d'amendement au Règlement de zonage sera spécifique à la propriété sise au 370, rue McGill, située à l'intersection des rues McGill et Bon Pasteur, connu comme étant le lot 3, du plan M-12, dans la ville de Hawkesbury, Comté de Prescott.

SI UNE PERSONNE ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision du Conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites au Conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury avant l'adoption du Règlement de zonage, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

SI UNE PERSONNE ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors de la réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites au conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury avant l'adoption du Règlement de zonage, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie le Tribunal d'appel de l'aménagement local à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

TOUTE PERSONNE qui désire être informée de l'adoption de l'amendement au Règlement de zonage doit en faire part par écrit au bureau du Greffe situé au 600, rue Higginson, Hawkesbury.

DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES relatifs à la proposition d'amendement au Règlement de zonage N° 20-2018 sont à la disposition du public durant les heures normales de bureau (8h00 à 16h00) au service d'urbanisme à l'Hôtel de ville situé au 600, rue Higginson, Hawkesbury.

PLAN CLÉ



Fait en la municipalité de la
ville de Hawkesbury
ce 30^e jour de janvier 2019

Manon Belle-Isle, Urbaniste
Téléphone : 613-632-0106
www.hawkesbury.ca